L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 28 JANVIER 1872. — 46me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 28 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—Un îlet de terre avec bâtisse, connu sous le nom de Raffinerie de Sucre de la Louisiane, limitrophe à la propriété autrefois E. Forstall.

Par M. Barnett, au No 196 rue de Chartres—Un grand lot de meubles ainsi qu'un piano Chickering.

Par Stern & Bros., à leur salle d'encan, No. 14, rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par G. Valeton, au coin des rues Dumaine et Claiborne—Une pharmacie.

Par Christian & Paul, au coin des rues Marais et Bourgogne—Une pharmacie.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 28 de la rue de Chartres—Marchandises sèches étrangères et américaines; lingerie; jambons passés au sucre, salés McClelland.

Par G. Léaumont, au No 60 de la rue de Chartres—Chaussures, chapeaux, habillements et articles de toilette.

ATTENTION !

☞ Propriétés améliorées de valeur, à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente à l'encan qui aura lieu demain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, d'un îlet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le nom " Raffinerie de Sucre de la Louisiane," située en cette Paroisse, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, et faisant face au Chemin Public.

Pour le détail voir aux annonces.

Instruments de Tonneliers, Quincaillerie et Ferblanterie.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

THEATRES.

Aujourd'hui Dimanche:

OPÉRA.—La Dame Blanche et Risette, vaudeville.

ACADÉMIE. — Les Nymphes de Lurleberg.

ST. CHARLES.—Fire Fly.

CIRQUE DAN RICE. — Place Congo. — A midi et le soir.

Items Législatifs.

Nous sommes au milieu d'une avalanche de bills et de résolutions exactement comme si rien ne s'était passé. Il y en a quelques-uns relatifs à des réformes, mais beaucoup plus ayant trait à des projets politiques ou financiers d'un caractère répréhensible.

Il nous semble, par exemple, qu'on devrait en finir avec la formation de nouvelles paroisses, car cela n'a pas d'autre but que de créer de nouveaux emplois pour augmenter le nombre des créatures de M. Warmoth et de changer les circonscriptions législatives dans l'intérêt du gouverneur. Dans une seule séance, nous trouvons trois bills pour la formation de nouvelles paroisses, c'est trois bills de trop.

Le gouverneur demandait dans son message le rappel de la loi allouant un million de piastres pour une maison d'Etat. Cela ne faisait pas l'affaire de ceux de ses partisans qui étaient intéressés dans ce fructueux projet. Aussi voyons-nous M. Faulkner présenter un bill pour amender la loi susdite, en changeant peut-être la localité et le chiffre de la somme allouée. Il est vrai qu'au Sénat, M. Hunsacker a demandé purement et simplement le rappel de la loi.

Les abus résultant de l'initiative individuelle qui permet à chaque législateur de proposer des bills à la douzaine, se font vivement sentir à cette session qu'aux précédentes. Il n'y a ni ordre ni méthode; il sera impossible aux comités d'examiner tous ces bills pendant la session, de sorte que les mesures de réforme risquent d'être enterrées sous un amas de projets inutiles ou absurdes.

La coterie Warmoth n'a pas seulement pour but d'ordre d'entraver les réformes. Elle doit veiller à ne laisser passer aucune mesure pouvant porter atteinte à une machine qui lui est si cher à son chef. C'est ce qui on a étouffé avant-hier au Sénat une motion ayant pour objet d'informer le gouverneur de la mort de MM. Pierce et Foster, sénateurs de la Nouvelle-Orléans, afin d'éviter une élection spéciale pour remplacer ces deux membres du Sénat, car il serait difficile à M. Warmoth de contrôler les votes dans une élection spéciale; il n'aurait pas de prétexte pour garder les boîtes six jours et six nuits dans sa forteresse. Le scrutin devrait être dépouillé séance tenante, et le résultat n'en serait certainement pas favorable aux candidats du gouverneur. Voilà pourquoi on tient à ce que deux des districts sénatoriaux de la Nouvelle-Orléans continuent de ne pas être représentés au Sénat.

Certains partisans de M. Warmoth se permettent des facéties qui sont un peu fortes. M. Carr, qui représente la paroisse Soto, dans laquelle il n'a jamais eu et n'a pas de domicile, demande que M. Kellogg, sénateur de la Louisiane au Sénat des Etats-Unis, soit déclaré n'avoir pas droit à représenter l'Etat, sous prétexte qu'il n'était devenu que temporairement résident quand il a été nommé collecteur de la Nouvelle-Orléans.

Si les sénateurs et les représentants de la coterie Warmoth commençaient par appliquer la règle qu'invoque M. Carr, nous serions débarrassés des deux tiers de ces honorables et nous applaudirions des deux mains. M. Carr joue l'enfant terrible.

Deux autres zélés warmothistes, MM. Harold et Ong, ont commis une bévue chacun en présentant chacun une résolution dirigée contre l'auditeur Graham. Ils ne s'aperçoivent pas qu'ils fournissent à ce fonctionnaire l'occasion d'expliquer son désaccord avec l'avocat-général et le gouverneur, désaccord qui l'a obligé à employer les services d'avocats pour défendre les intérêts de l'Etat, que MM. Warmoth et Belden voulaient sacrifier.

M. Belden ayant fait un procès à l'auditeur pour le forcer à lui payer $53,000 d'honoraires extraordinaires que MM. Ring, Ong et leurs collègues lui avaient votés, eut très mal défendu la cause de l'Etat contre des créanciers armés de titres du même genre et; aussi peu légitimes que le sien.

Nous ne nous plaindrons pas de ces deux résolutions si elles ont pour effet de jeter quelque lumière sur la conduite de l'avocat-général et sur celle du gouverneur.

Un autre warmothiste, M. Worrall a présenté un bill pour la réglementation des maisons de prostitution dans l'Etat; c'est une matière que connaissent à fond plusieurs de nos honorables, quelques-uns n'ayant pas d'autre domicile que ces maisons.

☞ Quel temps froid et humide tout à la fois ! On se sent gelé jusqu'à la moelle des os. Il n'y a qu'un moyen de se réchauffer et d'activer la digestion et la circulation du sang, c'est de prendre avant chaque repas un petit verre d'amer Guaco Wanata.

☞ Pour la commodité de ses amis du 7ème District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un succursal pour la vente de ces machines rue Royale, 139.

☞ Où trouve-t-on un assortiment varié de candis de toute espèce? A la grande fabrique de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos 121 et 123.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Se vend au No 105, de la rue du Canal.

☞ NEURIL guérit positivement la névralgie. Il n'a manqué son effet dans aucun cas. A vendre par tous les pharmaciens. Wheelock, Finlay, et Co., agents généraux à la Nouvelle-Orléans.

☞ Achetez une belle machine à coudre améliorée de Grover & Baker au nouveau local succursal de l'agence de la rue Royale, 139.

☞ L'humidité et le froid affectent chez beaucoup de personnes l'estomac et les organes digestives et occasionnent des dérangements accompagnés de frissons. Le remède le plus simple est à la portée de tous, c'est l'amer végétal de Guaco Wanata.

☞ Les acheteurs de la campagne et de la ville trouveront, au plus bas prix du marché, tous les articles se rattachant au commerce de confiserie, chez Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos 121 et 123.

CHRONIQUE MUSICALE.

En parcourant la belle collection des reproductions de Braun, je suis tombé sur une esquisse de la *Lucrèce Borgia* d'Albert Durer.

Le type, dans son ensemble, est celui des femmes de la Renaissance italienne, tel qu'on le trouve dans Veronèse, Titien, et chez les peintres de l'école vénitienne principalement: beautés vigoureuses, inclinant vers le sensualisme, paraissant conscientes d'elles-mêmes, et assez sûres de leurs attraits pour dédaigner d'y prendre garde.

Voilà le type dans sa généralité. Mais cette simple esquisse de Durer — une tête perdue dans l'ombre—est à elle seule tout un monde d'observations psycologiques. Les yeux, largement ouverts, semblent vouloir atténuer leur éclat dans le vague du regard, comme pour y dissimuler la véritable nature de l'âme dont ils sont le reflet. Ils sont largement espacés; le front est d'un modèle vigoureux.

Bien que les contours soient d'une grâce féminine, on lit, sur ce beau visage, l'ardeur d'un sang indomptable, l'implacable volonté ne reconnaissant ni frein ni mesure, et la domination absolue de la passion, seul mobile et règle unique.

C'est là supériorité des arts plastiques, de pouvoir concentrer en une surface réduite, un monde complet d'observations et de pensées, de composer en quelques coups de brosse ou de ciseau tout un poème.

Elle éclate dans cette simple esquisse d'Albert Durer.

Le même jour, j'ai relu la *Lucrèce Borgia* de Victor Hugo. Drame passionné, peinture historique, d'un trait ferme et d'une couleur merveilleuse. Le seizième siècle italien et la sinistre époque des Borgia y revivent en entier.

A côté de ces deux œuvres, l'opéra de Donizetti est bien pâle; il ressemble à de la vieille parfumerie éventée. La musique en est facile, élégante; mais on n'y sent pas le souffle qui fait les œuvres tragiques.

Pour la première fois, j'entendais *Lucrèce* en français, et je pense qu'elle perd à la traduction, comme la plupart des œuvres italiennes. A cela près, je me hâte de l'ajouter, l'interprétation en a été excellente.

Mlle Levielli a rendu avec une rare perfection les beautés musicales de son rôle. Elle dit l'*andante* de l'air du premier acte avec un grand sentiment, et a de l'autorité dans les récits. Ses vocalises sont nettes et brillantes; et dans l'ensemble du rôle, elle réalise pleinement le type du soprano italien.

Son succès a été digne du talent supérieur dont elle a donné une preuve nouvelle; et, en la rappelant, à plusieurs reprises, dans le courant de la soirée, le public a voulu lui témoigner l'estime grande où il la tient.

M. Blum a montré dans Gennaro des qualités dramatiques sérieuses. Il y est mieux que dans aucun autre des rôles où nous l'avons entendu. Ce n'est pas que j'ai oublié son *anathème* de *Lucie*: mais dans Lucrèce, il me semble s'être livré avec plus de chaleur. Le duc de Ferrare est tenu par M. Coulon avec la noblesse que comporte ce haut personnage. Comme dans tous ses rôles, notre excellent basso y est chanteur et comédien.

MM. Solve, Dubosc et Borton, complètent un ensemble très satisfaisant.

Le succès de cette première exécution semblait devoir assurer à l'Opéra une magnifique recette, jeudi, jour de la deuxième représentation de *Lucrèce*. Malheureusement, le froid, la pluie et la neige se sont mis de la partie, et peu de gens ont eu le courage de se hasarder dans les rues par une température aussi inclémente.

P.S.—La première représentation de *Roméo et Juliette* vient de se terminer. L'heure est trop avancée pour qu'il me soit possible d'en parler, aujourd'hui, comme je le désirerais. Ce n'est, du reste, que partie remise à bientôt.

J'ai grand plaisir à constater l'éclatant succès de cette reprise, et des artistes qui ont si remarquablement interprété l'une des œuvres les plus poétiques, les plus délicates de notre école française.

Si, dès la première fois que j'ai entendu Mme Durand, il y a quelque trois ans, je ne l'avais tenue pour une artiste merveilleusement douée; si, depuis qu'elle est revenue à la Nouvelle-Orléans, une série de représentations brillantes n'avaient confirmé cette impression première, l'interprétation du rôle de Juliette aurait acquis, de ma part, à la charmante *prima donna*, la sympathie et l'estime qu'inspire le véritable talent.

Mme Durand est, sur notre scène, la véritable créatrice du Juliette. C'est Juliette elle-même, dans la fleur de la jeunesse, de l'élégance, de la grâce et du sentiment. Elle a eu un succès de femme, de cantatrice et de comédienne.

Les délicatesses infinies de ce rôle poétique entre tous, elle les comprend et sait les rendre. C'est une nature et un talent.

Le brillant auditoire devant lequel a été donnée, hier soir, la première représentation de la belle œuvre de Gounod, a fêté la charmante artiste, comme celle-ci mérite de l'être, et l'a rappelée à la fin de chacun des tableaux.

M. Blum a retrouvé le succès que Roméo lui a valu, maintes fois, au Théâtre-Lyrique. Sa voix était belle et d'un charme véritable. Il a eu de la chaleur et de l'accent. Roméo lui convient à merveille; il y fait preuve de talent. Le public a vivement applaudi en lui le chanteur et le comédien, et l'a rappelé aussi après toutes les grandes scènes de l'ouvrage.

MM. Coulon, Périé, Solve et Jourdan, et Mme Dumestre, dans des rôles relativement secondaires, ont bien mérité du public; et c'est avec un grand plaisir que je les prie d'accepter, quoique sommaires, tous mes compliments.

Quant à l'orchestre, on peut dire qu'il a révélé, dans leur beauté, plusieurs passages de la partition que les exécutions des années précédentes n'avaient qu'imparfaitement mis en lumière. Il a une grande part dans le succès de toutes les représentations, et je fais acte de justice en le constatant.

L'Opéra donne ce soir *La Dame Blanche*; il reprend, demain, *Robert le Diable*, avec MM. Delabranche, Coulon et Jourdan, Mmes Levielli et Durand.

Mardi, deuxième représentation de *Roméo & Juliette*.

X.

BAINS DE VAPEUR — APPAREILS LEFEBVRE. — Nous lisons dans le *Propagateur Catholique* d'hier:

Nous expérimentons sur nous-même, en ce moment, ces appareils merveilleux qui ont donné déjà de si grands résultats constatés par la Faculté de Médecine de Paris, et le bien que nous en ressentons après seulement trois bains et trois douches, a été si grand, que nous croyons payer une dette de reconnaissance et non faire une banale réclame en engageant tous ceux qui souffrent comme nous, à essayer ce moyen pour obtenir un soulagement à des douleurs trop souvent rebelles à toutes les médicamentations.

COLLÉGE COMMERCIAL DE DOLBEAR.—Nous lisons dans le *Clarion*, de Jackson, Miss., du 16 courant, le beau tribut suivant rendu à une de nos institutions d'éducation les plus anciennes du Sud :

"Le collége commercial de Dolbear jouit maintenant d'un immense patronage et son éminent président désire très louablement faire connaître que pour l'écriture et la tenue des livres les professeurs et les étudiants du collége ont été distancé toute concurrence aux foires de 1871. L'exposition à la foire d'Etat du Mississipi a été non seulement considérable, mais encore hautement appréciable. Le prof. Dolbear publiait des annonces dans le *Clarion*, quand il fut établi tout d'abord à Paulding, en 1837, et il tient encore à la vieille et bonne habitude de ce temps. Nous appelons spécialement l'attention sur sa notice dans notre feuille d'aujourd'hui. Nous avons souvent visité le collége de Dolbear et nous pouvons le recommander avec confiance à tous les jeunes gens qui ont l'ambition d'acquérir une éducation commerciale parfaite. Un diplôme du professeur Dolbear est le plus précieux document qu'un jeune homme puisse présenter pour obtenir une bonne position dans les affaires.

☞ Les crampes d'estomac et la débilité qui est la conséquence des mauvaises digestions cèdent en peu de temps à l'usage quotidien des amers de Guaco Wanata, amers qui ne contiennent rien que la substance végétale de la plante dont ils portent le nom.

☞ NEURIL est un remède découvert récemment, lequel soulage instantanément et guérit d'une manière permanente la névralgie. Wheelock Finlay & Co, agents généraux à la Nouvelle-Orléans en vente chez tous les pharmaciens.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 105 rue du Canal, chez M. S. Gelsecke.

☞ Nous remercions M. N. B. Keene, consul de la République Argentine, d'une liasse de journaux de Buenos-Ayres qu'il a eu l'obligeance de nous envoyer.

"L'ILLUSTRATION."—La maison Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville, a reçu le numéro de *l'Illustration* du 6 janvier.

RAFFINERIE A VENDRE.—Le shérif vendra demain, lundi, à midi, à la Bourse des Négociants et les Encanteurs, la belle et grande Raffinerie de la Louisiane, située près des Casernes. C'est là pour les capitalistes l'occasion d'un placement avantageux.

ENCAN POUR LES DAMES.—MM. Christian & Paul, encanteurs, vendront lundi, 29 janvier et les jours suivants, au coin des rues Ursulines et Bourbon, la vente commençant à 11 heures du matin, un grand et bel assortiment de marchandises sèches et de variétés. Cet encan est sans limite ni réserve et convient aux dames, pour lesquelles des chaises seront tenues en réserve. Nous leur recommandons cette occasion de bon marché, tout article devant être adjugé au comptant.

LE MÉRIDIEN.—MM. Manuel Navas et B. Casères, les propriétaires de cet établissement, voient sa vogue et sa popularité augmenter tous les jours. Cela ne surprend nullement les personnes qui connaissent la manière dont ils tiennent leur maison et la politesse avec laquelle ils traitent leurs clients. Une réunion d'amis qui s'y est tenue hier au soir et à laquelle nous avons eu l'honneur d'assister, nous a donné une très haute idée du caractère de ces messieurs et de la qualité des liqueurs qu'ils servent au public.

☞ La maison Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, 121 et 123, fabrique des sirops de fruits de toute espèce avec des matières premières d'excellente qualité.

☞ On trouvera un grand assortiment de macaronis, vermicelles, et autres pâtes et de l'extrait de café à la grande fabrique de candis de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée.

L'ORIGINE DE LA GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE.

Nous lisons dans *la France*:

Aujourd'hui M. le duc de Gramont s'est rendu à Versailles où il doit être entendu, pour la seconde fois, par la commission d'enquête sur les causes de la guerre de 1870.

L'ancien ministre des affaires étrangères doit communiquer, dit-on, à la commission deux documents d'une très grande importance, portant l'un et l'autre la date du 13 juillet,—deux jours avant la déclaration de guerre.

Le premier de ces documents est une dépêche de lord Loftus, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, rendant compte de son entrevue avec M. de Bismarck, qu'il était aller visiter, au nom de son gouvernement, pour le dénouement pacifique de l'incident Hohenzollern.

Le langage tenu par M. de Bismarck, qui ne croyait pas, lui, que tout fût terminé, impressionna vivement le représentant britannique. Le chancelier allemand exprimait d'abord le doute que la France se tînt pour complètement satisfaite. En supposant qu'il en fût ainsi, les grandes puissances, qui avaient appuyé la réclamation française à Berlin, avaient alors, suivant lui, un devoir; c'était de reconnaître hautement l'esprit de modération et de conciliation dont la Prusse donnait l'exemple. Ce n'est pas tout, ajoutait M. de Bismarck, il faudra que la France retire et désavoue les termes blessants des déclarations portées au Corps législatif. Ce n'est pas tout encore: il faudra qu'en prenant acte de la satisfaction que nous lui donnons, elle renonce à toute arrière-pensée vis-à-vis de la transformation de l'Allemagne.

Lord Loftus s'empressa de faire connaître à son gouvernement l'entretien qu'il avait eu avec M. de Bismarck. Il en résultait que la Prusse était décidée à la guerre, et qu'elle l'aurait fait éclater sur un incident ou sur un autre.

En même temps que lord Loftus faisait cette démarche auprès de M. de Bismarck, lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Paris, se rendait également auprès de M. de Gramont, pour lui apporter des félicitations analogues, au sujet du dénouement d'une affaire que l'on croyait finie.

L'attitude de M. de Gramont est l'objet de la seconde dépêche qui doit être placée sous les yeux de la commission. M. de Gramont aurait manifesté alors les intentions les plus conciliantes. Il aurait déclaré, entre autres choses, que si des difficultés nouvelles venaient à surgir, il était prêt à s'en remettre à l'arbitrage de l'Angleterre.

—Au Japon vient de s'accomplir une importante réforme, celle du Code pénal. La peine de mort a été maintenue, mais pour quelques cas seulement. Quant aux traitements cruels et barbares, ils ont été supprimés à peu près complètement. Le crucifiement et l'écartèlement sont totalement supprimés.

Le gouvernement japonais a pris une autre mesure; il a ordonné la saisie d'une partie des biens-fonds appartenant aux bonzes et à leurs temples. De plus, il a défendu aux bonzes d'avoir un nombre excessif de serviteurs.

LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE.

La commission de réorganisation de l'armée a achevé l'examen et le vote de la question de la durée du service militaire.

Dans la réunion qu'elle a tenue, hier, elle a décidé que, de vingt à quarante ans, tous les citoyens soumis à l'obligation du service militaire seraient répartis entre deux armées: *l'armée active* et *l'armée territoriale*, comprenant chacune un service actif et une réserve. Voici de quelle manière le service a été réglé par la commission:

ARMÉE ACTIVE.

Service actif	5 ans
Réserve	4 ans

ARMÉE TERRITORIALE.

Service actif	5 ans
Réserve	6 ans

Le service actif de l'armée territoriale n'est autre chose que le second ban de la réserve générale.

— Nous lisons dans la *Revue politique et littéraire*:

On assure que le duc d'Aumale doit prendre part aux débats sur la réorganisation militaire pour soutenir la nécessité du service obligatoire. Il serait très fâcheux que M. Thiers, qui s'est engagé sur cette question, dans son message, d'une façon si absolue, persévérât à défendre la thèse contraire, condamnée définitivement par la Chambre et par l'opinion publique. En effet, en face d'un débat de cette importance entre M. Thiers et celui à qui l'on attribue, à tort ou à raison, la pensée de lui succéder, toute une partie de la Chambre se trouverait dans un grand embarras, étant obligée par conscience et par patriotisme à voter contre M. Thiers, et par raison politique à soutenir contre un adversaire aussi redoutable.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a eu quatre prix pendant que les autres n'en avaient qu'une dans toutes les foires du Sud depuis quatre ans. Allez la voir au nouveau local succursal de la Compagnie, rue Royale, 139.

LE CANAL DE SUEZ.

La circulaire suivante, adressée par M. de Lesseps aux correspondants de la Compagnie du Canal de Suez, donne des explications nécessaires, sur les bruits répandus depuis quelques temps au sujet de cette entreprise.

Paris, le 29 décembre 1871.

Monsieur,

La question du rachat du canal de Suez a fait l'objet, depuis quelque temps, de demandes de renseignements qui m'ont été adressées par des actionnaires et par plusieurs de vos collègues.

Il m'est très facile de répondre à ces demandes, en vous communiquant une note remise au ministre des affaires étrangères d'Italie, le 7 novembre dernier.

Voici cette note:

"J'avais particulièrement envoyé au khédive d'Egypte un projet de note au sujet de la question du rachat du canal de Suez, mise en avant dans une séance du Parlement italien.

"La Compagnie universelle concessionnaire ne provoque point ce rachat, mais elle est disposée, dans l'intérêt du commerce général et de ses actionnaires, à examiner les propositions qui lui seraient faites par les puissances intéressées, dans le cas où ces puissances établiraient entre elles un accord pour lequel le gouvernement italien s'est montré disposé à prendre l'initiative.

"Le khédive d'Egypte, tenu au regard d'une si éminente [illegible] ... [illegible]

[illegible]

"FERD. DE LESSEPS."

[illegible]

—Calino a un rendez-vous d'affaires avec un ami.

Il arrive de beaucoup en avance.

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

LE GRAND-DUC ALEXIS.—Notre trésor de ville n'est pas riche, et nos administrateurs auraient bien voulu pouvoir se dispenser de voter des fonds pour la réception du prince russe. On dit que M. Walton, entre autres, était d'avis de ne pas dépenser une piastre. Nous ne le blâmerons pas. Cependant, les visites de ce genre sont rares à la Nlle-Orléans, et convient-il, en pareille occasion, de serrer tout à fait les cordons de notre bourse municipale, si plate qu'elle soit, quand dans toutes les villes où le grand-duc a passé, on s'est fait un plaisir de le recevoir à qui mieux mieux, sans regarder à la dépense? Le maire Flanders a pensé différemment, et il a nommé un comité pour prendre l'affaire en considération et présenter un rapport. Cette mesure préliminaire indique suffisamment la bonne volonté du Conseil, et l'on peut être sûr que le Grand-Duc sera convenablement fêté.

LA COMMISSION DU CONGRÈS.—Le gouverneur Warmoth ne perd pas son temps et il sait apparemment ce que vaut une politesse. Il avait envoyé quelques personnes à la rencontre de la commission du Congrès et ces personnes ont été assez heureuses pour offrir tout à la fois aux commissaires, de la part du gouverneur, et l'hospitalité de l'Etat de la Louisiane, et un char spécial pour les amener de Jackson à la Nlle-Orléans. Nous apprenons que ce train spécial est arrivé hier soir et que les commissaires, au nombre de cinq, ont été conduits à l'hôtel St-Charles où ils resteront pendant leur séjour à la Nlle-Orléans.

FEU.—Hier soir, vers minuit, le feu a pris au Workhouse, et bientôt après le ciel, dans cette direction, était rouge de flammes. Nous ne saurions dire toutefois, la destruction a été grande, l'heure avancée ne nous ayant pas permis d'aller aux renseignements.

MORTE.—La jeune fille, qui avait été atteinte par une explosion d'huile de charbon, qu'elle versait pour activer son feu dans un stove, est morte chez elle de ses brûlures, vendredi soir, à Gretna, où elle avait été transportée.

MORT ON NE SAIT PRÉCISÉMENT DE QUOI.—Le corps de M. Castenet, français âgé d'environ 60 ans, a été trouvé hier matin, dans le marais, entre les Champs-Elysées et le bayou St.-Jean. M. Castenet résidait au coin des rues Union et Marais, et était parti jeudi pour la chasse. Il est mort on ne sait précisément de quoi.

COUP DE FEU.—Deux hommes, nommés Richard Bell et Edward Johnson, se sont querellés dans la maison No 4 rue Front Levée, entre les rues Crossman et Canal, et Johnson a reçu un coup de pistolet qui lui a fait au cou une blessure dangereuse. La cause de la querelle est inconnue. L'homme blessé a été emmené à l'hôpital et Bell a été arrêté.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.—Le Sénat se réunit à midi.

Le président annonce qu'il a nommé les comités permanents suivants :

Education—MM. Kelso, Harris, Barber. Impressions. — MM. Campbell, Gallup, Lynch, Kelso et Thomas.

Terres publiques et Levées—MM. Harris, Butler, McMillen, Campbell et Anderson.

Le secrétaire lit un message du gouverneur recommandant la destitution, par un vote, de N. A. Robinson, avocat de district du Neuvième District judiciaire. Le document est envoyé au comité.

M. Anderson repousse les attaques dirigées contre lui, par le *National Republican*, au sujet de certains certificats de dettes, et demande au Sénat de changer le comité de finances et d'instituer une enquête.—M. Campbell fait une motion à cet effet. M. Sypher s'oppose et désire que la question soit soumise à un comité spécial.

M. Ingraham propose un substitut. Il a, dit-il, découvert, au bureau de l'Auditeur, que le conseil de liquidation avait ordonné le paiement de $141,000 à Benj. Weill, en certificats de dettes, bien que la Législature eût, à différentes reprises, refusé de reconnaître la dette; que $237,566 en certificats, avaient été payées pour le pénitencier, en plus de l'allocation.

M. Ray parle longuement sur la question des émissions illégales faites par ordre du Board.

M. Hunsacker demande le renvoi de l'affaire au comité judiciaire. M. Smith est d'avis contraire.

M. Anderson dit que la conduite de l'auditeur a été singulière, depuis qu'il a certifié des sécurités qui sont restées tout un jour dans son bureau pour être examinées.

M. Lynch exprime une opinion analogue.

Par 18 voix contre 10, le Sénat renvoie l'affaire au comité judiciaire.

LOIS PRÉSENTÉES.

Par M. McMillen, loi pour définir et punir la corruption. Référé au comité judiciaire, sur la déclaration qu'il a un bill analogue prêt à être soumis au Sénat.

Par Ragan, loi pour autoriser les paroisses de St. Jacques et d'Est Baton-Rouge à consolider leurs dettes. Référé au comité judiciaire.

Par M. Twichell, loi pour incorporer la ville de Coushatta. Référé.

Par M. McMillen—Loi pour incorporer des compagnies télégraphiques en correspondance avec les pays étrangers.

M. Rayan annonce qu'il va présenter une loi à l'effet d'indemniser des officiers et des membres de la police métropolitaine.

M. O'Hara annonce un projet de loi pour l'application de l'art. 121 de la Constitution.

M. Rayan annonce un projet de loi pour secourir les incendiés de Monroe.

M. Barber soumet une résolution pour appuyer la loi des droits civils présentée au Sénat des Etats-Unis par le sénateur Sumner.

Par suspension de l'ordre du jour, cette résolution passe en seconde lecture.

M. Hunsacker parle en faveur de la loi Sumner.

M. Blackman dit qu'il ne la connaît pas du tout et n'est nullement préparé à voter.

M. Hunsacker fait passer au secrétaire une analyse sommaire de la loi Sumner et dit qu'il n'attendait pas d'un démocrate comme le sénateur de la paroisse Claiborne qu'il se posât en champion de cette loi.

M. Blackman réplique; il ne veut pas entrer en discussion avec M. Hunsacker. Celui-ci, ajoute-t-il, a été au service de la Confédération.

M. Hunsacker déclare avoir servi dans l'armée des Etats-Unis.

Une discussion s'élève entre les deux membres. M. Blackman parle longuement sur le bill Sumner. Il est, dit-il, prêt à voter toute mesure tendant à assurer à la Louisiane une forme républicaine de gouvernement sous laquelle tout membre, noir ou blanc, élu à la législature, aura le droit d'occuper son siége.

M. McMillen s'assied au fauteuil, et M. Pinchback réplique à M. Blackman. Il pensait que M. Blackman, qui a bu et mangé en compagnie de M. Antoine, à bord du *Wilderness*, était devenu partisan de l'égalité des droits civils.

M. Ragan parle en faveur de la résolution.

M. Ingraham prend après lui la parole, et fait allusion au fait de Geo. Washington, sénateur de couleur dont M. Mortimont Carr occupe la place. Il est rappelé à l'ordre.

M. Hunsacker demande la parole pour se défendre contre les allégations de M. Blackman qui a prétendu que lui, Hunsacker, n'est pas sincère dans ses principes.

Après un long discours de M. Barber, en faveur de la résolution, celle-ci est adoptée à l'unanimité par 26 voix.

Le Sénat s'ajourne à lundi.

CHAMBRE.—La séance est ouverte à midi, sous la présidence de M. Brewster. 56 membres sont présents.

Le speaker annonce que le comité chargé de vérifier l'enregistrement et le paiement des warrants en circulation est composé de MM. Brown, Faulkner, Oplatek, Quinn et Davidson.

Sur la proposition de M. Dewees, le comité judiciaire est autorisé à faire une enquête sur la loi qui autorise la paroisse de la Rivière Rouge à émettre des bonds, sous la réserve que cette enquête ne coûtera rien à l'Etat.

On avait dit que le passage de cette loi était dû à la corruption.

La Chambre reçoit le bill du Sénat fixant le millage et le *per diem*. Ce bill est lu deux fois et référé au comité judiciaire.

M. Conway, surintendant de l'Education publique adresse un rapport sur les frais de son service. Lecture est donnée de ce rapport.

M. Young demande la parole pour un fait personnel. Le *Republican*, dit-il, a prétendu que M. Young avait demandé l'expulsion de M. Barch, et autres membres que la Chambre a refusé de ré-admettre le rapport est entièrement faux. M. Young s'est opposé au parti Carter, mais il désire faire rentrer dans la Chambre tous membres de la Chambre de l'ancien speaker.

M. Houston présente une résolution, à l'effet de faire fonctionner d'un mois de salaires, les sergents-d'armes spéciaux nommés pendant le conflit des deux fractions de la Chambre. M. sergent-d'armes est ainsi assermentés. Adoptée par 51 voix contre 34.

M. Worrall présente la résolution suivante:

Attendu que la session de la Chambre est déjà à moitié de sa durée, et que l'expédition des affaires publiques est en retard:

Résolu que le speaker est dûment invité à faire connaître la composition des comités avant l'expiration de la séance de ce jour.

Cette résolution est écartée par un vote de 28 contre 18.

M. Thompson présente un projet de loi pour amender la loi d'enregistrement. [illegible]

[illegible]

PAR LE TÉLÉGRAPHE

(Dépêches Transatlantiques [illegible])

Horrible temps dans le [illegible]

Un train du Pacifique entièrement pris par la neige.

Aspect menaçant des affaires en France.

Les factions contre la république.

Leur audace devient plus forte chaque jour.

M. de Paris visite M. de Chambord

Le train de Puebla attaqué par des voleurs.

Dix voyageurs tombent sous leurs coups.

Une affaire probable devant Zacatecas.

Mouvements des révolutionnaires mexicains.

Nombre d'entre eux sont des ci-devant impérialistes.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 27. — L'empereur d'Allemagne presse le comte Granville de négocier un traité supprimant la société internationale, principalement par l'extradition des réfugiés politiques.

On croit que la dissolution du parti libéral en Angleterre est inévitable à propos de l'acte d'éducation.

Les Bourbons Espagnols ont agi de concert avec le duc de Montpensier pendant la ministère Amadeus.

On dit que les affaires prennent à Versailles un aspect menaçant. Les factions contre Thiers et la République deviennent plus audacieuses. Le bruit court que Bismarck est pour une nouvelle invasion.

Rome, 27.—Le comité de la Chambre des députés s'est décidé en faveur d'un emprunt de 300,000,000 livres.

Un nouveau journal religieux s'est fondé ici en opposition à l'infaillibilité. Le père Hyacinthe est parmi ceux qui contribuent à la rédaction.

Paris, 27.—Le comte de Paris a invité le comte de Chambord.

L'Assemblée a adopté quatre classes du projet de loi sur la marine marchande.

On rapporte que Thiers est opposé à la nomination d'un vice-président.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

New York, 27.—Les dernières nouvelles de Mexico disent que le général Neray est entre Zacatecas et Durango avec 6000 ou 5000 hommes. Le général Corona a envoyé de Guadalajara des forces qui devront se réunir aux réserves qui sont à Zacatecas. Si le général Neray est battu, Zacatecas et San Luis de Potosi deviendront le point de mire.

Le gén. Rocha n'est pas allé à la Vera Cruz, mais il est arrivé à Jalapa. Le gén. Castro a été nommé gouverneur civil et militaire d'Oaxaca.

Le gén. [illegible] Porfirio Diaz [illegible]

[illegible] la législature de Guadalajara a refusé d'accorder au gouvernement Vallarta des facilités extraordinaires.

La fièvre d'annexion se propage. [illegible]

La résolution introduite au Congrès par M. Bernandes pour accorder des pouvoirs extraordinaires aux départements des finances et de la guerre a causé beaucoup d'alarme.

Un char du chemin de fer de Puebla a été attaqué par des voleurs qui ont tué l'ingénieur, le chauffeur et sept passagers parmi lesquels une petite fille de 7 ans.

Le rite juif de la Circoncision a été récemment exécuté dans la capitale pour la première fois dans l'histoire du Mexique.

Le *Siglo* dit que la révolution est aussi importante que jamais. Les journaux disent que nombre de révolutionnaires sont de ci-devant impérialistes et ils citent quantités de noms.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 27—Probabilités—La pluie a très généralement cessé, mais le temps se maintiendra couvert dans les Etats du Sud et du Golfe. On ne prévoit pas de vents dangereux ce soir et ce n'est peut-être sur la côte de la Floride.

CHAMBRE.—M. Beck a parlé du télégraphe postal. Il a dit qu'il se favorisait pas la Compagnie télégraphique de l'Union de l'Ouest, mais il n'y avait pas de monopole. Ce qu'il redoute le plus est un monopole du gouvernement.

Il n'y a rien au bureau agricole pour changer l'état de la récolte de coton, rapporté le mois dernier.

Pendant le mois dernier le service [illegible] a établi sur 1000 milles de [illegible]

Washington, 27.—Le bill sur les steamers mexicains, rapporté par le sénateur Kellogg, comprend la construction de trois steamers de fer de première classe, qui feront des voyages semi-mensuels entre la Nlle-Orléans, les ports mexicains et la Havane. Ces steamers seront de 2500 tonneaux et seront construits dans ce pays. On dit que ce bill est le seul de cette nature qui sera rapporté cette année. Il passera probablement au Sénat. Une subvention de $150,000 sera accordée annuellement à cette entreprise.

Le comité du commerce du Sénat a nommé un sous-comité composé de MM. Kellogg, Vickers et Corbett, pour examiner et rapporter un bill général pour encourager la construction des navires.

On propose de rapporter un bill permettant l'entrée libre des matériaux employés dans la construction des steamers de fer. Ce bill encouragera fortement les constructeurs de ces steamers et des barges de fer.

NOUVELLES DIVERSES.

New-York, 27.—Le comité de réduction s'est ajourné à mercredi.

Une somme de $20,000 est réclamée de Brick Pomeroy qui aurait vigilé une promesse de mariage.

Louisville, 27.—Le Grand Duc Alexis accepte l'invitation qui lui a été adressée pour visiter cette ville. Il arrivera mardi.

Memphis, 27.—E. Morton a été élu président de la compagnie du chemin de fer de Memphis et Paducah. [illegible]

Baltimore, 27.—Le Hornet est arrivé aujourd'hui de Port-au-Prince. [illegible]

Cincinnati, 27.—Un verdict [illegible]

Cincinnati, 27.—La nouvelle que le Sénat du Kentucky avait passé le bill du Cincinnati [illegible]

Omaha, 27.—Le neige tombe toujours davantage le Chemin de fer du Pacifique [illegible]

Station de Laramie, 27.—[illegible]

Jackson, 27.—On a fait un effort décidé à la Législature [illegible]

New-York, 27.—On a rapporté hier [illegible]

St-Louis, 27.—[illegible]

Boston, 27.—[illegible]

Providence, 27.—[illegible]

New-York, 27.—La ruche contre le collecteur [illegible] On soutient [illegible]

San Francisco, 27.—Portes golées dans [illegible]

New York, 27.—Arrivé, le steamer [illegible] de Glasgow.

[illegible] 27.—La grande [illegible] rue du Marché [illegible]

New York, 27.—Les 24 prisonniers Ku-Klux de Charleston, ont été conduits à Albany, aujourd'hui, sur un train de [illegible]

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

[illegible], 27.—Descendant: les steamers [illegible]

Memphis, 27.—Le John Kyle est échoué à Beaver Bar.

Cincinnati, 27.—La rivière était complètement libre de glace ce matin; mais [illegible]

Cairo, 27.—Arrivés, le Glasgow et le P. [illegible] Temps clair. Mercure 22.

Louisville, 27—Le froid se modère. [illegible]

NOUVELLES DES PASSES.

[illegible] 27.—Arrivé la barque anglaise Londres, en 60 jours de Londres, sur lest.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Havre, 27.—Coton plus facile. Très ordinaire et Low Mid. 125 et 134 francs.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 27 au soir—Argent de 5 à 7. Or 109 1/2 à 5/8. Gouvernements faibles. Sterling de 9 à 9 1/2.

New York, 27—au soir—Coton calme et ferme. Vente 1,500 balles.

Mobile, 27—Coton ferme. Mid. 21 à 21 1/2. Stock 61,599 balles.

Savannah, 27—Coton ferme. Le temps empêche les affaires. Mid. 21 à 21 1/2. Stock 98,914 balles.

Memphis, 27—Coton plat. Mid. 21.

Charleston, 27—Coton calme. Mid. 20 3/4 à 21. Stock 20,489 balles.

Cincinnati, 27—Coton calme et faible. 21 à 21 1/4. Farine calme. [illegible] Porc $13 25. Graisse 9 3/4.

Louisville, 27—Toile d'emballage calme à 18 1/2. Coton ferme. Mid. 21 1/2. Farine calme. Porc $13 50. Whiskey 89.

St. Louis, 27—Coton plus ferme. Low Mid. 20 3/4 à 21. Farine calme et sans changement. Mais calme à 40. Whiskey 89. Porc nominal à 13 50. Epaules 6 1/2. Graisse 9 3/4.

(Dépêches d'hier soir.)

Londres, 27 janv.—M. Otway, représentant de Chatham, parlant à ses constituants, leur a dit que l'Europe était grosse de complications menaçantes. Discutant les réclamations de l'Alabama, il a dit que les réclamations demandées par les Etats-Unis rendaient la guerre nécessaire ou une trève du gouvernement anglais produirait des dissensions à l'intérieur. Il désapprouve les honneurs rendus aux négociateurs du traité de Washington.

Paris, 27.—L'Assemblée a adopté la première classe du projet de loi sur la marine marchande par 450 contre 209, taxant les navires étrangers sur le pied de 75 centimes par 100 kilogrammes.

New York, 27.—Plusieurs rixes ont eu lieu hier soir aux élections primaires de la [illegible]

[illegible] 27.—Il y a beaucoup de billets faux de $10, de la Banque Nationale de Poughkeepsie.

Le steamer Charleston est arrivé hier soir avec 24 prisonniers Kuklux, gardés par un détachement d'infanterie fédérale. Ils ont été emmenés à Albany, ce matin.

[illegible], 28 janvier.—La contagion des [illegible]

—On s'occupe activement, dit une correspondance de [illegible] des forts de la côte [illegible]

[illegible]

On rattache ces mesures de précaution à la possibilité d'une guerre contre l'Espagne.

—La démission de Mgr Dupanloup rappelle à Paris l'accueil la réponse que fit le R. P. Lacordaire à une dame qui lui disait, au lendemain de son élection à l'Académie:

"Je vous plains, mon père, vous allez vous trouver en compagnie d'irréligieux et d'incrédules.—C'est vrai, répondit Lacordaire; seulement, de même que le Christ n'est pas venu sur la terre pour vivre au milieu des justes, mais parmi les pécheurs, de même au lieu de tourner le dos aux mécréants, je vais à eux pour tâcher d'éclairer leurs âmes de la lumière de la vérité."

—Du 16 au 20 janvier [illegible] Paris l'ouverture de vingt boucheries [illegible] la viande de cheval à des prix excessifs de bon marché. Toutes ces maisons appartiennent à une société financière anonyme, et seront alimentées par des éleveurs spéciaux de chevaux destinés à l'étal.

—On vend à Paris, dans les baraques du boulevard, des cannes dont les pommeaux reproduisent les figures connues des députés radicaux.—Demandez, messieurs, demandez, crie le marchand, les cannes à Gambetta, tout le monde en veut, tout le monde en aura. — Qu'est-ce que c'est que ça? demanda un paysan. — C'est des cannes à mandat impératif. — Hein? — Oui, le pommeau de la canne représente un député, de cette façon l'électeur peut l'avoir toujours sous la main.

[illegible] Hier soir à huit heures P.M., Mlle MARIE [illegible] CHAPUIS, [illegible] Les amis et connaissances de la famille sont invités à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, 28 janvier 1872, à quatre heures [illegible]

Décédé hier matin, à l'âge de 64 ans, THÉODULE HÉBO DURRHALLE, natif de cette ville [illegible]

Décédée hier, à 6 heures et demie du matin, à l'âge de [illegible], Dame ALEXANDRE DESLALONDES (née Elizabeth Jacob Lazare) [illegible]

[illegible] CASTANIER, [illegible]

MESSE FUNÈBRE.

[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX,

17......CHARTRES......17

A. BROUSSEAU & CO.

IMPORTATEURS et marchands, en gros et en détail. [illegible]

[illegible] A. BROUSSEAU & CO.

NOUVELLE MACHINE A COUDRE WHEELER & WILSON.

[illegible] 165 rue du Canal.

L'EQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DES ETATS-UNIS. (The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

[illegible]

E. P. CLEVELAND, [illegible]

THEODOR DAMMERS & SON, [illegible] RUE DU CANAL [illegible]

[illegible]

PÂTES EN COULEUR, [illegible] TARLATANES blanches et en couleur. TARLATANES PAILLETÉES. ROBES DE BAL, [illegible]

[illegible] COUVERTURES DE LAINE [illegible]

F. G. & C. W. BARRIERE,

126......RUE DU CANAL......126

LE NOUVEAU CORSET O. K. A $1. NOUVEAUTÉS EN JUPES. Le Bijou des Modes. Les CRINOLINES Princesse Alice. [illegible]

[illegible] —ARTICLES EN CAOUTCHOUC— DRAPS, COUVERTURES DE PIANO, BIBS, &c., &c., &c.

—Egalement— Un grand assortiment de QUILTS [illegible]

—Egalement— Nos belles SOIRIERIES NOIRES [illegible]

—Egalement— Nos SOIRIERIES BROCHÉES, unies et à raies, [illegible]

F. G. & C. W. BARRIERE.

M. REIMAN & Co.,

134......RUE DU CANAL......134

(Maison Touro).

Ont l'honneur d'annoncer à leurs nombreuses clientes qu'ils viennent de recevoir par le steamer [illegible] leur première importation d'ARTICLES DE BLANC, dont voici un aperçu:

1000 pièces NANSOUK à 12 1/2 cts.

500 pièces NANSOUK [illegible]

1000 pièces LINONS Bishop et Victoria à 12 1/2 [illegible]

500 pièces BATISTE anglaise à 20 cts.

500 pièces BRILLANTINES à 15 cts [illegible]

1200 pièces SUISSES ET ORGANDIES [illegible]

TARLATANES blanches et en couleur, [illegible]

[illegible]

M. REIMAN & CO., 134, rue du Canal, Bâtisse Touro.

CHANGEMENT DE LOCAL.

WALLACE & CO.,

Sont maintenant à leur

NOUVEAUX MAGASINS,

A l'angle N. O. des rues Magasine et Commune.

ILS OFFRENT AU COMMERCE

LE MEILLEUR STOCK

—DE—

Marchandises Sèches et de "Notions"

Qui ait jamais été exposé à la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

WALLACE & CO.

N. B.—GEORGE W. BARKER et JOHN WALLACE [illegible]

WALLACE & CO.

J. A. [illegible] [illegible] CHAVRANT.

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur. H. CHAVRANT & CO.

Successeurs à E. TURPIN (RED STORE)

93 . . . Rue Vieille-Levée . . . 93

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de CANDI A la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Diplôme au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX, SPÉCIALITÉ DE GATEAUX RAFINÉS.

[illegible]

H. CHAVRANT & Co., RED STORE, 93......Rue Vieille-Levée......93

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle.

AVIS.

LES ÉMIGRANTS français s'étant souvent plaints de manquer de renseignements au sujet de notre Société, le Conseil d'Administration les informe qu'ils trouveront aux adresses ci-dessous des copies de nos règlements, des lettres d'application, ainsi que toutes les informations nécessaires.

Le Conseil profite de cette circonstance pour inviter tous ceux de nos compatriotes qui ne font pas encore partie de notre Société, à vouloir s'y faire inscrire afin de concourir avec nous au soutien de nos Veuves et de nos Orphelins dont le nombre augmente tous les jours.

Les adresses pour les émigrants sont comme suit:

JN. LEBLANC, 28 Vieille-Levée,

THEOP. GOLLAIN, Enc. Dumaine et Vieille-Levée,

JULES MANAUD, Enc. Poydras et Cirque,

BAPT. MATHARAN, au marché Dryades,

F'COIS BONNAFFE, Enc. Levée et Champs-Elysées,

SIMON ESTEVENET, aux Abattoirs,

PIERRE DELORD, marché St-Bernard,

GUILLAUME MAYLIE, marché Ste-Marie,

Ainsi que chez tous les administrateurs.

Par ordre du président:

Le secrétaire A. BARBIER.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

LES personnes qui ont besoin de PIANOS sont priées de se souvenir que nous avons un grand choix des meilleurs de ces instruments, tels que Pleyel, Steck, Hallet, Cumston, &c. Nous les vendons à très bas prix, au comptant, ou par quantité mensuelles.

Nous avons également les célèbres ORGUES américaines de SMITH.

Des Accordéons, des Violons, des Guitares, des Flûtes, &c., allemands et français.

BORN & BREMER.

28 janv—[illegible] No 176 rue du Canal.

Bonne Nouvelle.

LES citoyens qui désirent donner à leurs enfants une éducation qui rapporte de l'argent, trouveront des conditions avantageuses s'ils s'adressent dans le courant de cette semaine, au COLLEGE COMMERCIAL DE DOLBEAR, aux No 127 et 129 de la rue du Canal, de 9 heures à 1 h [illegible]. L'institution est ouverte toute la journée et dans la soirée. Les dames et les messieurs sont invités à y venir voir les nombreux spécimens de primes.

RUFUS DOLBEAR, Président.

Mme BOUMARD, Médaille d'Or et d'Argent,

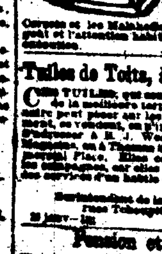

170 Rue du Canal, entre Baronne et Dryades, a l'honneur d'informer sa clientèle et toutes les dames en général, qu'elle vient de recevoir les marchandises choisies et commandées par elle-même, à Paris comprenant un magnifique assortiment de Corsets, Hoop-skirts, Tournures, hautes Fantaisies, et de belle Lingerie. Mme Boumard se charge aussi à confectionner les Corsets et les Maillots, sur commande. Le bon goût et l'attention habituel seront apportés à leur exécution. 28 janv—1m

Tuiles de Toits, à l'épreuve du feu.

CES TUILES, qui sont faites à la Nlle-Orléans de la meilleure terre, et qu'un ouvrier ordinaire peut poser sur les toits sans clous ou ciment, se vendent, en n'importe quelles quantités, s'adresser à R. J. Ward, No 11 de la rue du Magasin, ou à Thomas B. Kidder No 31 de Commercial Place. Elles conviennent surtout pour des galeries, etc., elles permettent de se procurer les services d'un habile couvreur.

C. W. PATTEN

Surintendant de la fabrique, à l'angle des rues Tchoupitoulas et Upper Line.

Pension et Logement

POUR un jeune monsieur anglais, dans une famille française, où il pourra être à même d'apprendre cette langue. S'adresser, par lettre, à F. L., Post office, Box 280, Nouvelle-Orléans, faisant connaître les conditions.

Marrons! Marrons!

50 CAISSES MARRONS DE SAVOIE, premier choix, En débarquement et à vendre par ANT. LANATA, 9 et 11, rue Jefferson.

EN DÉBARQUEMENT Des navires "Stabia" et "Lisbon" de Marseille, et "Lanata" de Bordeaux:

400 CAISSES Savon Castille, 500 paniers Huile "extra" A. Puget, de Marseille, [illegible] caisses Capres et Olives, [illegible] Vermouth N. P. & Co., [illegible] Vin Muscat Frontignan, [illegible] Raisins Layers, [illegible] Macaroni, [illegible] Vin de Porto, [illegible] Cassis, Absinthe, Kirsch.

A vendre par ANT. LANATA, 9 et 11, rue Jefferson.

Clés Perdues.

ON a perdu, dans la rue Royale, à deux ou trois îlets de l'Esplanade, une quantité de clés enfilées dans un anneau d'acier. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui les rapportera chez HUDSON & PEARE, avenue Esplanade, [illegible]

Avis.—Le bateau à vapeur HENRY TETE ayant été retenu à Donaldsonville par le mauvais temps, partira positivement AUJOURD'HUI, à midi. Il fera, comme par le passé, son service régulier de la côte jusqu'à Donaldsonville.

Avis.—Ni le capitaine ni les consignataires du brig italien STABIA, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit brig. BLANCHIN & GIRAUD.

Avis.—Le brig italien STABIA commencera son déchargement LUNDI, 29 courant. [illegible] BLANCHIN & GIRAUD.

Blanchin & Giraud, 68 et 69 Vieille-Levée.

EN débarquement du "Stabia" de Marseille—200 paniers HUILE PLAGNIOL, supérieure, 200 quarts PORT, BONBY, qualité supérieure, [illegible] SHERRY pale BONBY, 100 barriques VIN BERGASSE, 50 caisses EAU FLEURS D'ORANGER. [illegible] A vendre à très bas prix

EAUX-DE-VIE DE COGNAC —ET— CHAMPAGNE.

OTARD, DUPUY & CO. [illegible] LA GRANDE MARQUE [illegible]

G. H. MUMM & CO. CHAMPAGNE: VERZENAY SEC, [illegible] CARTE BLANCHE, [illegible]

MONTEBELLO. [illegible]

DEMANDE. ON demande une bonne Cuisinière. [illegible] No 177, rue Esplanade, [illegible]

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans. [illegible] (Incorporée le 15 mars 1855.) —OFFICIERS— [illegible]

Hôtel St-Louis. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

NORMAN & REISS, [illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible]

RU VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

FIRE WORKS: ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS.

PRIZE BOXES. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY. A vendre par NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Avis aux Acheteurs! Nouvelle Réduction de Prix Sur les Marchandises Sèches, —CHEZ— J. TURCOTTE, Successeur de PEPIN & TURCOTTE, 130......RUE DU CANAL......130 MAISON BLANCHE, (Enseigne Bureau).

POUR arriver à la liquidation complète des Marchandises de l'ancienne maison Pepin & Turcotte, le consigné, désireux d'augmenter encore et considérablement le mouvement de liquidation qui vient d'avoir cette maison de vendre bon marché, offre, à partir d'aujourd'hui, toutes les marchandises [illegible]

Prix défiant toute concurrence.

[illegible] GRANDE RÉDUCTION. Jusqu'au 31 janvier courant.

[illegible] J. TURCOTTE.

HEBERT & Cie., [illegible] RUE DE CHARTRES [illegible] (Coin Bienville.)

LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureaux, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS.

VIENNENT de recevoir un magnifique assortiment de LIVRES POUR ÉTRENNES, LIVRES DE PRIÈRES, [illegible] CHOCOLATS-BONBONS [illegible] GUÉRIN-BOUTRON & MASSON, à Paris. [illegible] ALMANACHS de toutes sortes. HEBERT & Co.

LA VICTOIRE [illegible] La Machine à coudre —DE— GROVER & BAKER [illegible] Au No 188 de la rue du Canal.

LIBRAIRIE DE ROUX-REY 20, Rue Royale.

REÇU par les derniers arrivages, un choix considérable de Romans et Publications des meilleurs auteurs français. LE CABINET DE LECTURE [illegible] DE BUREAUX. Aussi—Un Stock important de CARTES A JOUER, gros et détail—Prix modérés.

ERNEST C. VILLERE. MARCHAND DE VINS FINS, LIQUEURS, CORDIAUX, ALE, PORTER, etc., au No [illegible]

$1 00 Pour un grand Cadre ovale de [illegible] Au No 251, Canal. PETTY & QUINN, SPÉCIALITÉ DE STYLE [illegible] CALL EARLY.

ECONOMISEZ $20. LA NOUVELLE MACHINE A COUDRE DE WILSON, [illegible] On demande des Agents.

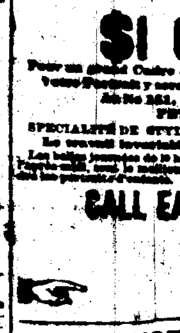

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 27 JANVIER—CLASSE No 22

62	30	5	45	73	77	12	41	70	26	15	12	44	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux [illegible] CHARLES T. HOWARD, SIMMONS & Co., [illegible] Rue St-Charles, coin Union, Nlle-Orléans. [illegible] ce 27 Janvier 1872. [illegible] Commissaires.

OCCASION MAGNIFIQUE. ENCAN POUR DAMES. PAR CHRISTIAN & PAUL— ALBERT PAUL, Encanteur— Bureau, No. 36, rue Carondelet.

IL sera vendu LUNDI, le 29 janvier 1872, et les jours suivants, jusqu'à ce que tout le stock soit écoulé, à 11 heures précises, à l'encoignure des rues Ursulines et Bourbon— Un grand et bel assortiment de MARCHANDISES SÈCHES et DE VARIÉTÉ. L'attention particulière des Dames est appelée sur cette vente, le tout devant être vendu sans limite ni réserve. Des chaises seront réservées pour les Dames. Conditions—Comptant.

BANQUE DU PEUPLE. Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1872.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque composent les personnes suivantes: A. SOCOLA, JOS DAVIS, F. JAUFROID, G. W. DUNBAR, H. BERWIN, R. ENGLAND, N. A. LLAMBIAS, J. K. GOURDAIN. E. M. DAVIS, Président, NUMA LANDRY, Caissier.

CONTINENTAL BANK NOTE CO. CETTE Compagnie ayant établi un bureau à la Nouvelle-Orléans, est prête à recevoir des commandes pour toute espèce de GRAVURES SUR ACIER [illegible] J. L. MESERVE.

L'ETNA LIFE INS. CO., Au No. 8 de la rue Carondelet. [illegible] JAMES WOOD, [illegible]

LA NOUVELLE MACHINE A COUDRE PERFECTIONNÉE, DE SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES. [illegible] F. COOPER & Co.

Huile Carboline, Fluide Gaz, —ET— HUILE DE CHARBON, W. A. KOWALSKI, au No 48 de la rue du Commerce, [illegible] M. A. BOUSIGUE.

Eau de Fleurs d'Oranger! 100 caisses de la marque "Warrick frères" de Nice, en débarquement et à vendre par E. VALETON & CO. 28 rue Bienville.

Champignons et Pois-verts de Paris. 50 caisses de [illegible] E. VALETON & Co.

CHAISES. CHAISES faites au Pénitencier du Kentucky, à Frankfort, Etat de Kentucky, [illegible] WASHINGTON MORTON, Au No. 18 de la rue Gravier.

Vache trouvée, Est entrée chez le soussigné dans la journée du 11 de ce mois, une VACHE [illegible] J. MIRAMON. Rue Bienville, [illegible]

Perdu, Un gros CHIEN SETTER, blanc et jaune, [illegible] M. F. Charpaux, No [illegible] de la rue Royale [illegible]

C. L. CHAPOTEL FERBLANTIER, Encoignure Bourbon et Bienville, Offre à sa nombreuse clientèle un grand assortiment de STOVES des meilleures marques pour BOIS et CHARBON; Grosses de cheminées de toutes grandeurs; Ustensiles de Cuisine; [illegible] FERBLANTERIE, BAIGNOIRES, BAINS DE SIEGE, BAINS DE PIEDS, [illegible] Water Works. M. CHAPOTEL est autorisé par la Compagnie des Water Works à installer les tuyaux de plomb [illegible]

J. E. MERILH & Co. 179......Rue Poydras......179 MARCHANDS, EN GROS ET DETAIL, DE CUIRS ET CREPINS, [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS. VINS, LIQUEURS, &c. FABRICANTS DE SIROPS, [illegible] Vieille-Levée.

L'Argent ne peut pas l'acheter! CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

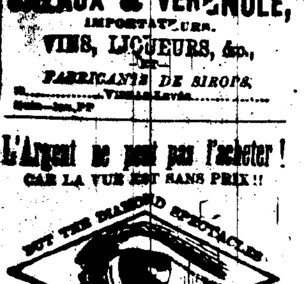

SI VOUS Y TENEZ, Servez-vous de ces [illegible] Qui porte le nom de "DIAMANT" [illegible] Ces Lunettes sont fabriquées par J. E. SPENCER & Co., Opticiens, à New-York. [illegible] MM. LILIENTHAL, Bijoutier et Opticien, Au No. 69 de la rue du Canal, [illegible]